



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 18816

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le caractère peu fiable des données chiffrées communiquées par les groupements mutualistes à la commission de contrôle des mutuelles et institutions de prévoyance. Dans son dernier rapport annuel, cette commission déplore en effet l'imperfection du système d'information propre à la mutualité. L'exploitation qui en résulte par le SESI (service des statistiques, des études et des systèmes d'information) et la direction de la sécurité sociale est par ailleurs tardive (décalage de deux années). La commission de contrôle des mutuelles et institutions de prévoyance estime que cette situation aboutit à limiter irrégulièrement l'efficacité des contrôles sur pièces effectués par l'IGAS tant au plan national qu'au niveau des services déconcentrés. C'est pourquoi, elle recommande notamment de mettre en place un système d'information déconcentré qui permettrait aux DRASS de mieux assurer leurs responsabilités dans le domaine du contrôle des mutuelles. Il lui demande donc de bien vouloir lui exposer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est particulièrement attaché à la transparence comptable et financière des mutuelles. Ainsi, dans le cadre des réflexions sur la modernisation du code de la mutualité annoncées par la ministre de l'emploi et de la solidarité lors du centième anniversaire de la loi du 1er avril 1898 consacrant les sociétés de secours mutuel, il sera extrêmement attentif à toutes les propositions, et notamment celles de la commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance, qui pourraient permettre d'améliorer la transparence dans la gestion des mutuelles ainsi que les conditions et les modalités de contrôle des mutuelles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18816

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4872

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 64